

VILLE DE FREYMING-MERLEBACH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 24 juin 2025 s'est assemblé à 19 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

MEMBRES ÉLUS : Trente-un (31) **EN EXERCICE** : Trente-un (31)

Secrétaire de séance : *Mme Monique VORIOT*

Présents :

M. Pierre LANG, Maire

M^{mes} et MM. Bernard PIGNON, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Fabienne BEAUVAIS, Marc FRIEDRICH, Josette KARAS, Concetta KOENIG, Jean-Marie HAAS, Adjoints,

M^{mes} et MM. Germain FLAUSSE, René KOTTMANN, Bernard DINÉ, Denise HARDER, Monique VORIOT, Isabelle SLAZAK, Jean, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Christine FISTER, Alain LEFEVRE, Josette TARALL, Pascal SOSNA, Anne ZAPP, Océane BLAISE (présente à partir du point 3), Christiane BROCKE, Jean-Pierre ADAM, Patricia MIHELIC, Stéphan ZIMMER, Aurélie THIRIET, Alain MANISZEWSKI, Conseillers municipaux

Absent :

Marc FLAUDER, Conseiller municipal

Absents excusés :

M^{mes} et MM Cathy KOCHEMS, Jean-Jacques GRIMMER, Océane BLAISE (absente jusqu'au point 2 inclus), Conseillers municipaux

Ont donné procuration à des membres présents :

Mme Cathy KOCHEMS donne procuration à M. Bernard PIGNON

M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN

Mme Océane BLAISE donne procuration à Mme Fabienne BEAUVAIS (jusqu'au point 2 inclus)

ORDRE DU JOUR

2. Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à démission

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Renaud BLAES, par courrier adressé à M. le Préfet de la Moselle en date du 09 juin 2025, a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjoint au Maire, et qu'il ne souhaite plus siéger au Conseil Municipal.

Cette démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet en date du 19/06/2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1, L2122-7-2, L2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/05/2020, point 3 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à neuf.

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal du 25/05/2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-26 du 26/05/2020 donnant délégation de fonction à M. Renaud BLAES, dans le cadre de la communication et de l'animation des réseaux sociaux,

Vu la lettre de démission de M. Renaud BLAES datée du 09 juin 2025,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'Adjoint au Maire est vacant, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L2122-10 du CGCT peut décider que le nouvel Adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que le nouvel Adjoint au Maire doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. le Maire,
A l'unanimité,

Décide :

- Du maintien du nombre d'Adjointes au Maire à neuf
- De pourvoir au remplacement du poste du 7^{ème} Adjoint laissé vacant par la démission de M. Renaud BLAES,
- Que le nouvel Adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le 7^{ème} rang
- De procéder à l'élection du 7^{ème} Adjoint au Maire suite à démission au scrutin secret à la majorité absolue
 - o Mme Monique VORIOT est désignée secrétaire par le Conseil Municipal (L2121-15 du CGCT)
 - o M. Bernard PIGNON et Mme Patricia MIHELIC sont désignés assesseurs
- Qu'après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats au poste d'Adjoint au Maire :

- o M. René KOTTMANN
- o M. Stephan ZIMMER

1^{er} tour de scrutin

Sous la Présidence de M. Pierre LANG, Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel Adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 30
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs : 2
- e) Nombre de suffrages exprimés : 28
- f) Majorité absolue : 16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. René KOTTMANN	24	Vingt quatre
M. Stephan ZIMMER	4	Quatre

M. René KOTTMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Etant précisé :

- Que le nouvel Adjoint au Maire, M. René KOTTMANN, siègera dans les mêmes commissions que celles dans lesquelles il était placé jusqu'à présent,
- Que le nouvel Adjoint au Maire, M. René KOTTMANN percevra les mêmes indemnités que l'Adjoint démissionnaire, les indemnités des autres élus restent inchangées,
- Que le tableau des élus du Conseil Municipal sera modifié en conséquence de cette nouvelle élection et transmis au représentant de l'Etat dans le Département,
- Cette délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle.

Signé Pierre LANG
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que les délibérations de cette réunion ont été affichées sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie le 01 juillet 2025.
Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20250630-20250630-2-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025